



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-30476>

Département(s) de publication : 21

Annonce n° 24-30476

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE BEAUNE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21210054900014

Ville : Beaune cedex

Code postal : 21205

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 21

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : 2024V10

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Coralie LUCAS

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Chiffres d'affaires des 3 dernières années
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** A minima 3 références de moins de 3 ans en adéquation avec l'objet du marché

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE POUR MODES ACTIFS SUR LE BOULEVARD CIRCULAIRE 2 PHASES : FOCH/CLEMENCEAU ET PERPREUIL/FERRY

Relance lot 2 : signalisation horizontale et verticale

Code CPV principal - Descripteur principal : 34942000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché est un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie pour les modes actifs sur le territoire de Beaune (21200), qui longeront le boulevard circulaire en périphérie du centre historique. Il s'agit de la relance du lot 2 de la consultation initiale. Ce lot a été déclaré infructueux en raison d'une erreur de mise en ligne des documents financiers lors de la consultation initiale. L'aménagement fait l'objet de deux phases : Phase 1 : Boulevard Perpreuil/Ferry Phase 2 : Boulevard Foch/Clémenceau Ce marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1, L1111-2 et L2123-1, et des articles R2123-1 1° et R2123-5 du code de la commande publique. Les marchés sont répartis en lots, traités par marchés séparés lors de la précédente consultation. Cette consultation concerne la relance du lot 2 : Signalisation horizontale et verticale, sur la base de pièces financières modifiées. Par dérogation à l'article 3.1.2 du CCAG TVX, la notification est réputée acquise à la date d'envoi des documents sur le profil acheteur. Le marché est conclu à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement.

Lieu principal d'exécution du marché : Boulevard Perpreuil/Ferry et Boulevard Foch/Clémenceau

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le DCE est librement téléchargeable sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com> - référence : 2024V10 Modifications de détail au dossier de consultation : article 3-2 du RC Condition de participation : article 3-3 du RC - L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. En revanche, il ne peut pas à la fois répondre en candidat seul et comme mandataire ou co-traitant d'un groupement. Pour autant, un co-traitant peut être présent dans plusieurs groupements Délai de validité des offres : 120 jours Documents à remettre au titre de la candidature : article 5-1 du RC Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce a minima ait été remise pour présenter la candidature. L'absence complète de pièces entraîne automatiquement le rejet de la candidature. Documents à remettre au titre de l'offre : article 5-2 du RC Critères de sélection : article 6-1 du RC. Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7, R2152-6 à R2152-8, R2152-11 et R2152-12 du code de la commande publique. En application des articles R2144-3 et R2161-4 du code de la commande publique, les offres seront analysées en amont de la candidature. Négociation : article 6-2 du RC. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du code de la commande publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux soumissionnaires de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement

basses. L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière. Signature électronique de l'acte d'engagement obligatoire : article 6-3 du RC. L'acte d'engagement sera adressé au candidat retenu après attribution du marché : il devra être signé électroniquement. L'attributaire du marché devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique. Si l'attributaire n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera jugée irrégulière et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport d'analyse des offres. Conditions d'envoi et de remise des offres : article 7 du RC Communication avec les opérateurs économiques : article 8 du RC Conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique, la COMMUNE DE BEAUNE se réserve la possibilité de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence. La mise en concurrence du présent marché a pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux. Dans l'hypothèse où un tel marché serait passé, la durée pendant laquelle ce nouveau marché pourra être conclu ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2024